

Image not found or type unknown



dégâts sur une moto pendant un essai pour vente

Par **bruno974**, le **07/07/2012** à **16:30**

bonjour,

J'ai essayé une moto auprès d'un particulier en vue d'un éventuel achat et je l'ai fait tomber presque à l'arrêt. Mon assureur me dit que mon assurance responsabilité civile ne peut pas intervenir, le propriétaire va faire intervenir son assurance tous risques avec franchise de 450€ Qui doit payer la franchise?

cordialement